

VIH/SIDA



Haut Commissariat
des Nations Unies
aux Droits de l'Homme



Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
ONUSIDA
UNICEF • PAM • FNLIJ • UNIFEM • ONUDC
OIT • UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE



ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

© Organisation mondiale de la Santé 2004. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA.
Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Tous droits réservés. Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès de l'équipe Marketing et diffusion, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 2476 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; adresse électronique : bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS - que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale - doivent être envoyées à l'unité Publications, à l'adresse ci-dessus (télécopie : +41 22 791 4806 ; adresse électronique : permissions@who.int).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ou du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes ou de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ou le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ou le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme ne garantissent pas l'exhaustivité et l'exactitude des informations contenues dans la présente publication et ne sauraient être tenus responsables d'aucun préjudice subi à la suite de leur utilisation.

Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS.

VIH/SIDA - défendons les droits humains.

1. Infection à VIH - psychologie
2. SIDA - psychologie
3. Préjugé
4. Droits homme
5. Ouvrage de vulgarisation
6. Dessin animé

I. Organisation mondiale de la Santé II. ONUSIDA III. UNHCR.

ISBN 92 4 259114 9 (Classification NLM : WC 503.7)

Unités responsables :

Helena Nygren-Krug
Conseiller pour la Santé et les droits humains
Département Ethique, commerce, droits humains et législation (ETH)
Développement durable et milieux favorables à la santé (SDE)
Organisation mondiale de la Santé (OMS)
www.who.int/hhr

Christina Meinecke
Spécialiste des droits humains
Groupe antidiscrimination
Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)
www.unhchr.ch

Miriam Maluwa
Conseillère en droit et droits humains
Bureau de la Directrice
Département de Mobilisation sociale et information
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)
www.unaids.org

Scénario :

Ian Grubb, Bebe Loff,
Miriam Maluwa, Christina Meinecke,
Helena Nygren-Krug et Tanya Norton

Dessins :

Mohamed Aouamri

Imprimé en France.

Nous remercions pour leurs observations, leurs suggestions et autres contributions : Theresita Bagasao, Colin Bailey, Anjana Bhushan, Maria Monica Bolis, Dominique Bush, Alex Capron, Andrew Cassels, Marie-Claude Chartier, Yves Charpak, La Châtaigneraie School, Nathalie Drew, Fatimah El Awa, Manuela Erwerem, Stu Flavell, Peter Ghys, Asako Hattori, Catherine Howse, Robert Husbands, Elena Ippoliti, Gesa Kupfer, B.S. Lamba, Paulo Lyra, David Miller, Mona Al-Modhwahi, Lisa Oldring, David Patterson, Annette Peters, Majeda Sabha, Andy Seale, Winnie Mpanju - Shumbusho, Lene Wendland, Elena Wright, Isabelle De Zoysa.



GLOSSAIRE

— Le VIH (virus de l'immunodéficience humaine) est un virus qui affaiblit le système de défense de l'organisme. Le VIH infecte les cellules du système immunitaire et s'attaque à leurs fonctions, entraînant une «déficience immunitaire». Une personne infectée par le VIH peut avoir l'air et se sentir en bonne santé pendant de nombreuses années, tout en étant capable de transmettre le virus.

— Le SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise) est provoqué par l'infection par le VIH. Progressivement, le système immunitaire s'affaiblit gravement et l'organisme n'arrive plus à lutter contre les infections comme il le ferait en temps normal. La personne infectée par le VIH est victime de toutes sortes d'infections et de maladies graves qui finissent par entraîner sa mort.

— Quand une personne infectée par le VIH est atteinte d'une ou plusieurs infections opportunistes, on dit qu'elle a le SIDA. Le SIDA apparaît parfois peu de temps après l'infection par le VIH, mais il arrive que certaines personnes vivent avec le VIH pendant dix ans ou plus avant d'avoir le SIDA.

La discrimination liée au VIH/SIDA consiste à traiter quelqu'un de manière inéquitable et injuste uniquement parce qu'il vit avec le VIH/SIDA ou parce qu'on pense qu'il vit avec le VIH/SIDA...

Tous les êtres humains naissent avec des droits fondamentaux. Les conventions et autres textes relatifs aux droits humains reconnus par de nombreux gouvernements visent à assurer que chaque personne dans le monde soit traitée avec respect et dignité. Ces textes prévoient ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas vous faire et ce qu'on doit faire pour vous aider. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en est un exemple...



Un jour, sur le terrain de football...

Salut Freddy



Tu viens jouer au football avec nous ?
Non, je ne peux pas, je dois rentrer aider ma mère qui est malade.



Qu'est-ce qu'elle a sa mère ?

J'ai entendu dire qu'elle était séropositive.

C'est vrai ? Elle est séropositive ?

Mais c'est terrible. On devrait lui dire de quitter le village...



Ouais ... moi j'ai peur. Il ne faut plus jouer avec Freddy ...



Tu as raison ! On ne devrait plus jouer avec lui.



Mais ... attendez, pourquoi avez-vous peur ?



Vous ne savez pas comment on attrape le VIH ?



Le VIH se transmet :
— par des rapports sexuels non protégés ;
— par le sang infecté ;
— et par l'échange d'aiguilles infectées



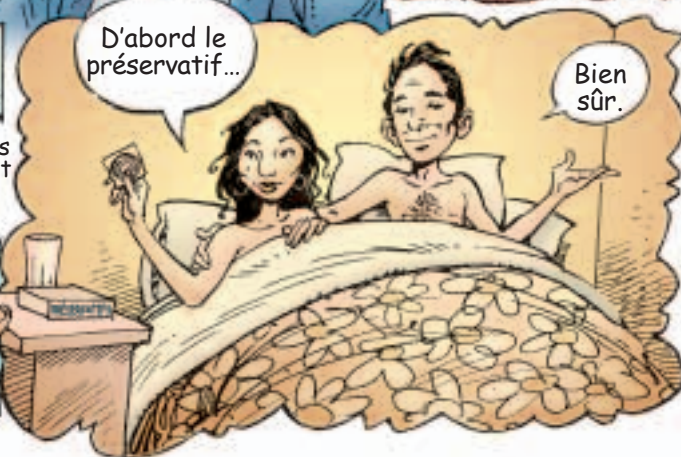
Ne vous droguez pas et n'échangez pas vos aiguilles ...



Il faut attendre avant d'avoir des rapports sexuels et ne jamais en avoir simplement parce que les autres en ont.

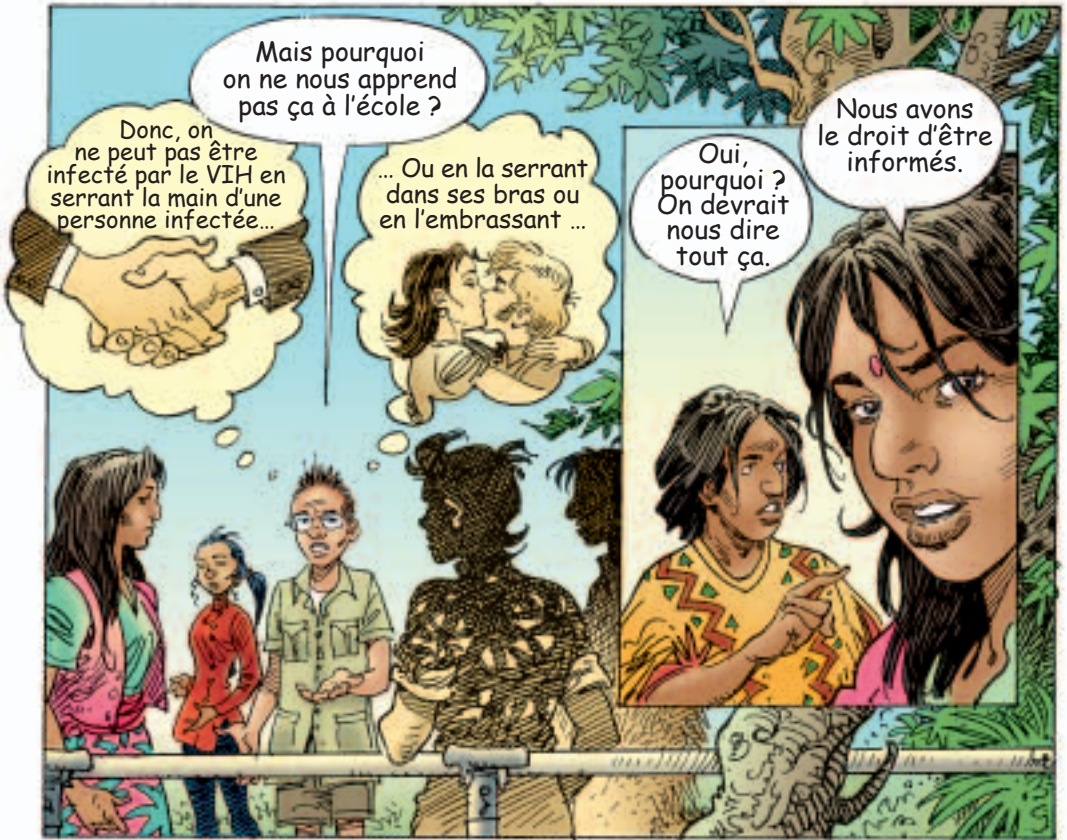


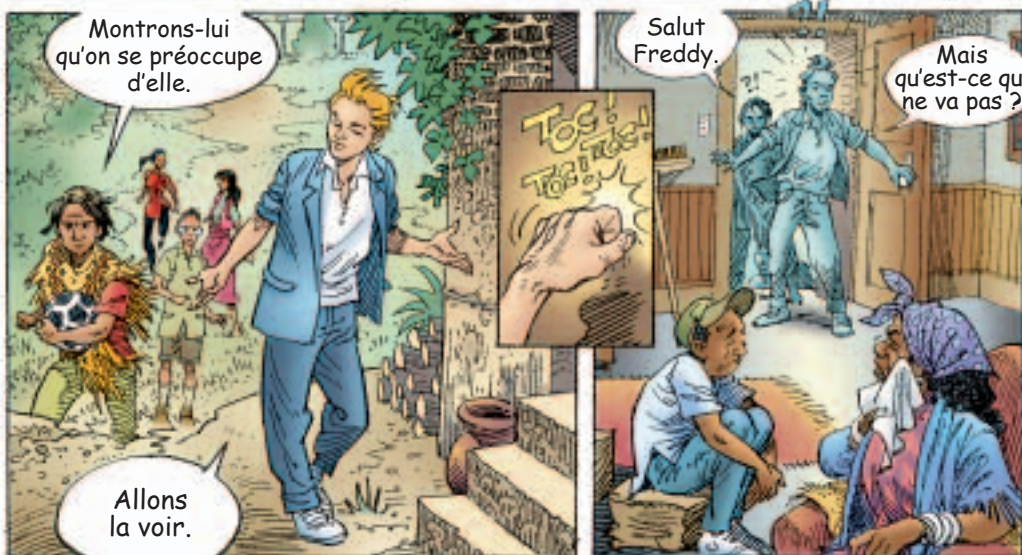
Et quand on a des rapports sexuels, il faut toujours utiliser un préservatif.



D'abord le préservatif...

Bien sûr.







Je ne me sens pas bien, alors je suis allée au centre de santé mais personne ne s'est occupé de moi et j'ai dû attendre des heures.

On peut serrer contre soi sans danger quelqu'un qui vit avec le VIH.

Vous comprenez, je suis séropositive !



A la fin, je me suis levée et j'ai été voir le médecin mais il m'a dit qu'il ne pouvait rien faire pour moi et il m'a demandé de partir...



Mais, ce n'est pas juste, vous avez besoin d'aide ! Vous êtes malade comme n'importe qui d'autre et pourquoi est-ce qu'on vous traiterait différemment ? C'est de la discrimination ...





Un peu plus tard,
chez Alisha ...

Qu'est-ce
que tu as fait
aujourd'hui ?

Qu'est-ce
que tu as
appris ?

J'ai appris
des tas de
choses sur le
VIH/SIDA.



La mère
de Freddy nous a dit
qu'elle était séropositive
et elle était très triste parce
qu'elle est allée au centre de
santé que tu diriges
et qu'on n'a pas voulu
s'occuper d'elle.



C'est inacceptable !
J'interviendrai
dès demain matin...

Notre
centre se doit
de traiter tout le
monde sur un pied
d'égalité...







Ça, c'est du bon travail ! Mais n'oublions pas que nous pouvons en faire encore plus pour lutter contre le VIH/SIDA et la discrimination. Prenez par exemple les femmes et les petites filles : elles sont souvent victimes de discrimination. Il faut leur faire savoir qu'elles ont les mêmes droits que les hommes et les garçons.



J'ai le même droit à l'éducation que mes frères.



Je peux dire non aux rapports sexuels non protégés...



J'ai autant le droit de travailler que mes frères.



Et les pauvres,
eux aussi ont les
mêmes droits...



...Quelle que soit
la couleur
de la peau !



...Les malades
aussi ont les
mêmes droits !




Toute attitude d'exclusion
et de discrimination
est injuste et doit être
bannie.



Nous devons
nous aider
les uns les autres
et faire en sorte
que les droits
humains soient
respectés.







Le VIH ne peut pas se transmettre en serrant la main de quelqu'un, en le touchant, en l'embrassant, en le caressant, ni en toussant, en éternuant, en allant aux toilettes, ou à la piscine, ou en partageant la vaisselle ou le lit de quelqu'un ; il ne peut pas être transmis par les aliments, les draps ou les vêtements ni par les piqûres de moustiques.

Le VIH se transmet (c'est-à-dire qu'il passe d'une personne à une autre) par l'échange de liquides organiques infectés :

- lors d'un rapport sexuel non protégé (c'est-à-dire sans préservatif) avec une personne infectée ;
- par du matériel non stérilisé, notamment des aiguilles, des seringues, des lames de rasoir ou autres précédemment utilisés par une personnes infectée ;
- par la transfusion de sang ou de produits sanguins infectés contenant le virus ;
- par une mère infectée à son enfant pendant la grossesse, lors de l'accouchement ou par le lait maternel ;

Chacun a le droit à l'information, y compris à l'information concernant le VIH/SIDA. Nous devons être informés et parler ouvertement du VIH/SIDA pour éviter l'infection et aider ceux qui sont déjà infectés.

Les personnes vivant avec le VIH/SIDA ont le droit d'être traitées avec respect et dignité ; elles doivent être traitées comme n'importe qui d'autre.

Le droit de ne pas être victime d'une discrimination pour quelque raison que ce soit (race, couleur, sexe, religion, croyance, origine, état de santé ou préférences sexuelles) est un droit fondamental de la personne humaine dont chacun doit jouir et que tous doivent respecter.

Tous les gouvernements sont tenus de promouvoir et de protéger les droits humains. Ils ne doivent pas appliquer de politique discriminatoire.

Les personnes vivant avec le VIH peuvent aider tout le monde à mieux comprendre le VIH et le SIDA et à ne pas en avoir peur. Elles peuvent aider les autres à prendre des mesures pour se protéger eux-mêmes et protéger leur entourage.

La discrimination est injuste et condamnable, elle équivaut à une violation des droits d'une autre personne. Ceux qui adoptent une attitude discriminatoire doivent être tenus pour responsables de leurs actes...

Défendons les droits humains, prenons des mesures contre la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/SIDA !
On peut faire changer les choses ! ...

NOTEZ ICI
VOS PROPRES IDÉES
SUR CE QUE VOUS
POURRIEZ FAIRE...





*Défendons les
droits humains*

ISBN 92 4 259114 9



9 789242 591149